



Pourquoi participer au Conseil du Développement du Pays Cœur d'Hérault ?

Le Pays Cœur d'Hérault : un territoire de projet

C'est un **bassin de vie**, de près de 80 000 habitants, qui rassemble 77 communes réparties sur 3 communautés de communes : le Clermontois, le Lodévois-Larzac et la Vallée d'Hérault.

C'est une institution (Sydel : Syndicat mixte créé en 2002), et non une collectivité locale de plus, qui a pour vocation **d'améliorer le quotidien** des habitants du Pays.

Ce sont des moyens et des outils au service d'une **vision partagée du développement durable** du territoire : programmes européens LEADER (Liaisons Entre Action de Développement de l'Economie Rurale), observatoire territorial, contrats avec le Conseil général de l'Hérault, pépinière d'entreprises, soutien au développement des services publics, etc.

Le Conseil de Développement (CoDev) : un organe de représentation institutionnelle de la société civile

C'est un organe dont l'existence est **prévue par une loi** dont les dispositions sont reprises par le Code général des collectivités locales.

Son objet est **d'associer les citoyens** à la définition et à la mise en œuvre de la politique de développement du Pays ; sans nécessairement se limiter à son périmètre territorial. Il participe aussi aux réflexions nationales portées par l'Association Nationale des Pôles et des Pays.

Sa finalité est de **rassembler les acteurs de la société civile** du territoire : économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs.

Son ambition est **d'être représentatif** de la diversité des habitants et des organisations du territoire : hommes-femmes, classes d'âge, milieux socioculturels, lieux de vie et d'activité, etc. Ses membres-bénévoles mettent à disposition des différentes collectivités leur **expérience d'usage et de citoyenneté**.

Après plus de 10 ans d'existence, c'est une institution qui évolue et a engagé un **processus d'ouverture à de nouveaux membres et d'amélioration de son fonctionnement**. Cette démarche repose sur un document intitulé « Proposition pour la refondation » et se concrétise par la tenue d'une Assemblée plénière de refondation.

Devenir membre du Conseil de développement du Pays Cœur d'Hérault, dans l'esprit de nos « Propositions pour la refondation », c'est :

Etre associé à la préparation de la **Charte de développement** du territoire qui identifie, sur la période 2014-2025, les enjeux auxquels est confronté le Pays ainsi que les politiques sectorielles à mettre en œuvre (tourisme, patrimoine, agriculture, économie et emploi, environnement, santé, urbanisme, logement, mobilité, etc.).

Etre vigilant sur **la cohérence** entre les actions et projets décidés par le Pays et le contenu de la Charte de développement.

Travailler dans un **esprit de coopération et d'enrichissement mutuel de la réflexion** avec les conseillers élus et les services techniques ; **être associé en amont** aux différents travaux du Sydel touchant à l'occupation du territoire.

Participer à la vie du Pays et à la défense de l'intérêt général en formulant des avis sur les projets et politiques du territoire, en travaillant avec l'ensemble des structures de gouvernance du territoire (Sydel, Communautés de Communes, Communes...), en se saisissant chaque fois que nécessaire des sujets d'intérêt territorial et en rendant compte des activités conduites au sein du Conseil du développement.

Contribuer au succès des projets du Pays, tant au niveau de leur conception (être une **source de propositions**) que de leur mise en œuvre (jouer un rôle d'**interface /relais entre les habitants et les élus**).

Contribuer à créer du **lien social** et des **espaces de débats** publics sur le territoire.

En résumé, être un acteur efficace et apporter une plus-value aux côtés des conseillers élus et des services techniques, pour construire le **Pays rêvé** décrit dans la Charte de développement 2014-2025.